

Décision n° 2025-2006
de la présidente de l'Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 8 octobre 2025
transférant l'attribution de ressources en numérotation
de la société Sona business B.V. à
la société Sona network B.V.

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Sona business B.V. reçu le 8 octobre 2025, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de la société Sona network B.V. reçu le 8 octobre 2025, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 16 octobre 2025, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 16 octobre 2027, de la société Sona business B.V. (immatriculée au registre du commerce et des sociétés des Pays-Bas sous le numéro 61573353) à la société Sona network B.V. (immatriculée au registre du commerce et des sociétés des Pays-Bas sous le numéro 87175177) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros polyvalents	01 87 77 6	2024-1230	30/05/2024
Numéros polyvalents	02 55 36 3	2024-1230	30/05/2024
Numéros polyvalents	03 79 27 1	2024-1230	30/05/2024
Numéros polyvalents	04 48 87 9	2024-1230	30/05/2024
Numéros polyvalents	05 32 77 8	2024-1230	30/05/2024
Numéros polyvalents	09 72 03 3	2024-1230	30/05/2024
Préfixe RIO des numéros géographiques, polyvalents et spéciaux	G6	2024-2249	08/10/2024
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 08 72	2024-1230	30/05/2024
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 42 23	2024-1230	30/05/2024

Article 2. La société Sona network B.V. acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Sona Network B.V. et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 8 octobre 2025

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales